

## Évaluation nationale d'efficacité

# Comment améliorer le case management Formation professionnelle

Près d'un jeune sur deux pris en charge par le case management Formation professionnelle trouve une place d'apprentissage. Les procédures d'admission varient d'un canton à l'autre et donnent des résultats différents. Cependant, dans tous les cantons étudiés, la majorité des jeunes en rupture de formation ne bénéficient pas de cette mesure.

Par Peter Egger (Egger, Dreher & Partner AG)

Entre 2008 et 2015, la Confédération a encouragé l'introduction du case management Formation professionnelle (CM FP) dans les cantons. Le CM FP garantit, à l'aide d'une procédure structurée, la prise de mesures adéquates pour les jeunes dont l'entrée dans la vie active est compromise.

Le CM FP a été évalué en deux étapes: la première évaluation, réalisée durant les années 2010 et 2011, a porté sur l'application du CM FP au sein des cantons; la seconde, en 2014 et 2015, sur l'efficacité de ce dernier. Les résultats de la seconde évaluation sont présentés ci-dessous.

L'évaluation a d'abord consisté en un examen des documents et des données des différents cantons. Un sondage en ligne a ensuite été réalisé auprès des responsables des 25 services cantonaux chargés du CM FP, et divers entretiens plus approfondis ont eu lieu avec des représentants des services chargés du CM FP, des offices cantonaux de la formation professionnelle et de l'école obligatoire. Les institutions ayant été en contact avec les services chargés du CM FP ainsi que des participants de quinze cantons ont en outre été questionnés sur leur point de vue et leur expérience dans le cadre de sondages en ligne.

## Quatre modèles

Les CM FP sont parfois fondamentalement différents. En résumé, on trouve quatre modèles de CM FP différents dans les cantons:

- **Modèle A:** le CM FP offre un accompagnement aux jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I. Pour qu'il soit admis, le jeune doit être sujet à des problèmes complexes et multiples. Il n'existe aucune procédure systématique permet-

tant d'identifier ces jeunes et de les diriger vers le CM FP. Ainsi, le CM FP prend en charge les personnes qui s'annoncent d'elles-mêmes ou qui sont annoncées par les services impliqués.

- **Modèle B:** tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I sont systématiquement identifiés par un service d'aiguillage dans le canton et une solution appropriée leur est proposée. Si un jeune présente des problèmes complexes et multiples, on l'oriente vers le CM FP. Sinon, d'autres solutions sont mises en place (solutions transitoires, mentors, etc.).

- **Modèle C:** tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I sont systématiquement identifiés et invités à s'annoncer auprès du CM FP. Suivant la situation, le CM FP prend ensuite des mesures adéquates plus ou moins intensives, indépendamment de l'existence de problèmes multiples.

- **Modèle D:** le CM FP offre un accompagnement aux jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I. Les jeunes font souvent face à des problèmes multiples, mais ce n'est pas une condition impérative pour être admis au CM FP, contrairement aux modèles A et B. À l'instar du modèle A, aucune procédure systématique n'est en place pour identifier ces jeunes et les orienter vers le CM FP. Ce dernier prend en charge les personnes qui s'annoncent d'elles-mêmes ou qui sont annoncées par les services impliqués.

La présente étude est arrivée à la conclusion que les modèles B et C créaient les meilleures conditions pour permettre à un maximum de personnes d'obtenir un di-

plôme du degré secondaire II, alors qu'elles n'auraient pas réussi à le faire sans le CM FP. Lequel de ces deux modèles est le plus approprié? La réponse dépend du contexte de chaque canton. D'une manière générale, le modèle A n'est toutefois pas recommandé et le modèle D l'est seulement à certaines conditions.

## Effets du CM FP

Le CM FP a produit les effets suivants sur les jeunes participants:

- Les institutions questionnées ayant annoncé des personnes au CM FP estiment que, grâce à ce dernier, les chances d'intégrer avec succès une for-

## Participation de l'AI

L'AI doit cofinancer les coûts de personnel liés au CM FP au niveau cantonal. Ce point fait partie des nombreuses modifications prévues dans le cadre de la nouvelle révision de l'AI, qui a fait l'objet d'une consultation de décembre 2015 à mars 2016. La révision prévoit en outre un soutien pour les assurés atteints dans leur santé psychique afin d'éviter les pertes d'emploi. L'AI doit entrer en contact encore plus rapidement avec ces personnes et leur fournir un suivi et des conseils sur une période plus longue qu'aujourd'hui. Le Conseil fédéral souhaite par ailleurs réintroduire la location de services. Cette mesure incontestée mais avortée avec la révision 6b de l'AI doit permettre aux personnes souffrant de maladies psychiques de se réinsérer dans le monde du travail. *dfl*

mation professionnelle initiale ont clairement augmenté pour 32% des personnes concernées, tandis que 48% ont vu leurs chances plutôt augmenter. Interrogés à ce sujet, les participants eux-mêmes ont fourni des réponses semblables: 45% d'entre eux sont d'avis que leur niveau de formation s'est globalement amélioré grâce à leur participation au CM FP et 36% ont plutôt constaté une amélioration.

- D'après les institutions qui annoncent les cas, la situation de vie des jeunes qui participent au CM FP s'est nettement améliorée dans 25% des cas et s'est plutôt améliorée dans 51% des cas.
- Environ 90% des participants interrogés sont très satisfaits ou plutôt satisfaits du CM FP.
- Parmi les institutions partenaires interrogées, 45% sont entièrement satisfaites de la prestation du CM FP et 47% sont plutôt satisfaites.

Les services chargés du CM FP ont pu orienter près de 48% de l'ensemble des participants vers une formation professionnelle initiale deux ans après et 18% vers une solution transitoire. Pour les groupes à risque

## La plupart des CM FP cantonaux collaborent relativement peu avec les partenaires de la sécurité sociale et de la promotion de l'intégration.

«jeunes quittant l'école obligatoire sans projet de formation» et «jeunes quittant une solution transitoire sans projet de formation», qui sont en général bien accompagnés, le CM FP permet de réduire considérablement le nombre de personnes qui n'intègrent pas de formation professionnelle initiale.

## Champs d'action

Malgré les bons résultats de l'évaluation, quelques points peuvent encore être améliorés:

- L'orientation de tous les jeunes qui échouent lors de la transition I vers une

solution appropriée est un facteur crucial pour permettre à 95% des jeunes concernés d'obtenir un diplôme du degré secondaire II. Il est recommandé aux cantons dont le CM FP applique le modèle A ou D de mettre en place un système global de gestion des admissions.

- L'éventail de prestations des services chargés du CM FP doit être adapté aux besoins du groupe cible et non l'inverse. Tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I devraient par conséquent faire partie du groupe cible du CM FP. La stratégie des CM FP appliquant le modèle A est déconseillée.
- La plupart des CM FP cantonaux collaborent relativement peu avec les partenaires de la sécurité sociale et de la promotion de l'intégration.
- Les jeunes qui interrompent leur apprentissage et ne reprennent plus aucune formation professionnelle constituent un autre groupe cible important qui n'est majoritairement pas pris en charge par les CM FP dans tous les cantons étudiés.

- Actuellement, de nombreux cantons sont dans l'impossibilité de communiquer des informations sur le nombre de personnes rencontrant des difficultés durables lors de la transition I. La transparence des parcours de formation lors de la transition I devrait être accrue afin de permettre aux personnes ciblées de participer au CM FP. De telles données sont en outre nécessaires pour pouvoir mettre en place un monitoring permettant d'évaluer dans quelle mesure les CM FP parviennent à prendre en charge les différentes personnes cibles.

## TROIS QUESTIONS

à Jean-Daniel Zufferey, président du groupe de travail de la CSFP (Conférence suisse des offices de la formation professionnelle) sur le case management



## Solution optimale mais onéreuse

### Quels sont les points forts et les points faibles du case management?

Le CM FP est une excellente mesure pour accompagner des jeunes en difficulté. Par contre, elle exige des moyens relativement importants. Son seul point faible, c'est donc son coût. Par conséquent, cette mesure ne doit être proposée qu'aux personnes qui en ont vraiment besoin, notamment celles dont la prise en charge est complexe et implique plusieurs acteurs.

### Quel futur pour cette mesure, à l'heure où le financement de la Confédération prend fin?

Une grande partie des CM FP existaient déjà avant le projet de la Confédération sous des formes diverses et variées mais peu coordonnées. La plupart des cantons ont l'intention de maintenir cette mesure, car elle a fait ses preuves. Pour des raisons d'économie, certains d'entre eux envisagent malgré tout de réduire le case management.

### Faut-il une coordination des offres de transition entre les cantons?

Pour atteindre l'objectif de 95% de jeunes titulaires d'un diplôme du secondaire II, les cantons seront obligés de mettre en place des mesures qui reprendront une partie des principes du CM FP. Une coordination entre les cantons sera de toute manière profitable, ne serait-ce que pour le partage de bonnes pratiques ou pour l'organisation de la formation des case managers. *pyp*

.....  
Egger, Dreher & Partner AG (2015): Évaluation nationale du case management Formation professionnelle. Berne. Téléchargement: [www.sbf.admin.ch/evaluations](http://www.sbf.admin.ch/evaluations)